

aEXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du JEUDI 31 MARS 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS	
Y Afférent	15
En exercice	15
Présents	13
Procurations	01
Qui ont pris part à la délibération	14
Pour	14
Contre	00
Abstention	00

L'AN DEUX MIL VINGT DEUX, le **JEUDI 31 MARS 2022 à 17H30**, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle CHABAUD, MAIRE.

Présents : Mmes et MM., CHABAUD Danielle, BONNET VAUCHEZ Danielle, BISSON Alex NANNINI Véronique, REGNIER Hélène, MATHIEU Nicole, GODART Annick, MARCILLON Marcel, CALEGARI Patrick, ROUSSELON Olivier, MISSONIER Jean-Marc, FUENTE Thomas, MOUCHE Wali.

Pouvoir : M. Guy PUCCIO à M. CALEGARI Patrick.

Absents : Mme BRAO Florence,

Secrétaire de séance : Mme MATHIEU Nicole

DELI : 352022

Objet : Projet terrain multi sports : validation de la continuité des procédures.

Madame la Maire rappelle au conseil municipal les différentes délibérations concernant la réhabilitation du terrain multi sports du stade Saint Jean.

A l'appui de ce projet, les demandes d'aides financières ont été sollicitées auprès des partenaires financiers à savoir, l'ETAT dans le cadre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux « DETR » et le DEPARTEMENT DES A.M. dans le cadre du programme départemental d'aides aux collectivités.

Madame le Maire informe le conseil municipal que la Commission permanente du Conseil Département des A.M. vient de nous octroyer sur ce projet une subvention de 31.307,00^E. Celle de l'ETAT étant toujours en attente.

Afin de ne pas retarder la faisabilité de la réhabilitation du terrain de sport, en très mauvais état, du stade Saint Jean, Madame la Maire propose au conseil municipal de solliciter le maître d'œuvre de lancer la consultation d'appels d'offres auprès des entreprises.

Elle invite l'assemblée délibérante à se prononcer sur cette proposition en précisant, toutefois, qu'en cas de défection de l'ETAT, le Conseil Départemental sera à nouveau sollicité pour une aide financière complémentaire.

Après en avoir délibéré et décidé, le conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition susmentionnée et charge Madame la Maire de mettre tout en œuvre et à signer tout document nécessaire pour la bonne exécution de la présente délibération.

Le Maire,



Danielle CHABAUD

AR Prefecture

006-210601068-20220331-DELI352022-DE
Reçu le 05/04/2022
Publié le 05/04/2022